



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



Appariement des dons de gamètes : Discrimination des donneurs ou respect des receveurs

Dr Catherine RONGIERES
Memoire du DIU d'Ethique

PLAN

I Présentation du cas clinique

II Emergence du don de gamètes et d'embryons et notion d'appariement

III L'autonomie par le choix du donneur

1. L'enjeu de la ressemblance
2. Ce que dit la loi

IV La bienveillance par la ressemblance

- 1 La ressemblance réparatrice
2. La recherche obsessionnelle de ressemblances
3. Ressemblance par nature ou par l'éducation

V La non malveillance pour que le lien s'installe

1. La ressemblance pour tisser le lien
2. Comment trouver sa place

VI Justice par la non-discrimination

VII Discussion et Conclusion

CAS CLINIQUE

- Un couple mixte (elle est africaine et lui caucasien) vient consulter au centre d'AMP de Strasbourg pour un désir d'enfant depuis plusieurs années
 - La patiente a 40 ans et une insuffisance ovarienne majeure obérant les chances de réussite d'une FIV intra conjugal.
 - 3 possibilités s'offrent à ce couple :
 - l'attente d'une grossesse spontanée exceptionnelle mais pas impossible,
 - le don d'ovocytes
 - l'adoption.
- Le couple, nous fait la demande d'un don d'ovocytes de femme caucasienne.
- Une partie de l'équipe dont je fais partie, est pour le don d'ovocytes à ce couple dans cette modalité
- L'autre partie refuse de prendre le risque de mettre au monde un enfant qui sera « différent » de la mère.

COMITE D'ETHIQUE

- La présence de personnes africaines ou de collègues africains ou mariés à des africains a permis de soulever
 - des questions ayant trait à la culture de chacun, à la difficulté ou non de l'intégration dans la famille d'un enfant blanc issu d'une mère noire aussi bien en Afrique qu'en France.
- Aboutit à un consensus acceptant la demande de ce couple ou plutôt un revirement de certains professionnels
 - Ainsi la prise en charge de ce couple s'est faite sur un accord de tous mais impliquant uniquement ceux en accord avec ce principe.
 - Ceux qui n'y étaient pas favorables ont utilisé la « clause de conscience », ne le pratiquant pas eux-mêmes mais en laissant leurs collègues le faire.

QUESTION

Cependant, cette question précise fait l'écho de la question de l'appariement en général.

- Est-elle si importante et pour qui (parents, enfants, famille, amis, société) ?
- Quel non-dit se cache derrière cet appariement ?
- Quelle différence avec une adoption?
 - Pourquoi acceptons-nous cette différence-là et pas celle qui serait née d'un don de gamète ?
- Pourtant on choisit bien son partenaire

L'appariement des donneurs de gamètes est-il une discrimination à leur égard ou un respect des choix et de la volonté des receveurs ?

Emergence du don de gamètes et notion d'appariement

- 1776, Spallanzani fécondation artificielle sur des oeufs de grenouille
 - le philosophe et naturaliste C. Bonnet (1720-1793) « Je ne sais même si ce que vous venez de découvrir n'aura pas quelque jour dans l'espèce humaine, des applications auxquelles nous ne songeons point et dont les suites ne seraient pas légères. »
- 1789 1ere insémination artificielle chez l'Homme par Dr John Hunter.
- 1884 Dr William Pancoast don de sperme sans que la patiente ne soit au courant et en choisissant son plus bel étudiant.
- 1968, les banques de sperme congelé voient le jour aux Etats unis.
- 1973 avec les CECOS (Centre d'Etudes et de Conservation des Oeufs et du Sperme humain)
 - Necker paiement des donneurs, jeunes célibataires pour la grande majorité.
 - Kremlin Bicêtre anonymat et gratuité du don (Pr Georges David)
- 1983 premier don d'ovocytes en Australie

Autonomie par le choix du donneur

l'enjeu de la ressemblance

- Une question est restée ignorée, celle de l'appariement pratiqué :
 - pour prévenir une discordance physique majeure entre l'enfant et ses parents.
 - Assortir au mieux les caractéristiques physiques, tout particulièrement les traits ethniques, du donneur avec celles du couple stérile
- Eviter des différences physiques flagrantes suscitant le doute sur le mode de conception de l'enfant
 - Les caractéristiques phénotypiques, sont censées être héritées, transmises par les ascendants (déterminisme biologique)
 - La parenté a de tout temps été associée à l'éducation, à la transmission de valeurs et aux traditions culturelles.
- Les ressemblances tiennent aussi au fait qu'elles permettent de cacher la stérilité d'origine masculine associée communément au manque de virilité
- Un couple qui n'aurait jamais pu enfanter bénéficiait de la technologie
 - Attribution du sperme ou des ovocytes selon les rangs d'inscription, même selon un tirage au sort, laissant au hasard la charge du choix.

Or, c'est tout le contraire qui s'est produit

Ce que dit la loi

- La loi belge permet de choisir son donneur ou sa donneuse pour un don direct.
- Les Etats Unis permettent aux couples receveurs de choisir le donneur sur photos et Curriculum Vitae.
- Pour le reste l'anonymat est de mise.
- La loi espagnole stipule : « Les donneuses devront avoir le maximum de ressemblance phénotypique et immunologique et le maximum de possibilités de compatibilité avec la receveuse et le milieu [social] de sa famille comprenant la couleur de peau et la « race »
- Au Royaume-Uni également, cette politique de correspondance ethnique est la norme.
 - En octobre 2002, la Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA) a ainsi amendé la section 3 de ces directives : « Les demandeurs ne devront pas recevoir de gamètes fournis par un donneur d'une origine raciale différente, à moins qu'il existe des raisons incontournables pour cela »

En France

- Ni prescription légale ni recommandation réglementaire ou déontologique
 - L'appariement n'en est pas moins courante
 - Tous les services d'AMP qui proposent le don de gamètes appliquent une procédure systématique d'appariement, selon une liste de critères qui peut varier d'un CECOS à l'autre
- L'attribution des gamètes, les ressemblances du donneur non seulement avec la personne stérile mais avec le couple dans son ensemble consiste :
 - D'une part à ne pas heurter l'image narcissique de la personne stérile, en l'occurrence souvent masculine
 - D'autre part, dans le même mouvement, à brouiller l'image du donneur qui, dès lors qu'il ressemble à deux personnes à la fois, est plus difficilement représentable que lorsqu'il est choisi à l'« image » d'une seule » (Brunet L)
- La banque CRYOS : Congratulation it's a Viking !) *Times* du 27 novembre 2006 de Will Pavia, intitulé «How Danish sperm is conquering the world »
 - les femmes célibataires choisissent leur donneur parmi des hommes qui sont essentiellement de type européen, de grande taille et aux yeux bleus.
- L'ouverture à toutes les femmes va impliquer un dilemme du choix du donneur. A qui va t il pouvoir ou devoir ressembler: à un canon de beauté idéale (idéale pour qui?) à la compagne ?

Bienveillance par la ressemblance

- L'espoir de produire un enfant qui leur ressemble est très important pour les couples .
 - La ressemblance objet de surinvestissement
 - Moyen de compenser le manque du biologique.
 - Eviter de repérer l'artifice de la procréation
- Chez certains patients c'est obsessionnel, les médecins ont
 - Peur qu'on revienne leur « rendre » l'enfant si il ne correspondait pas.
 - « Ce n'est pas l'enfant qui ressemble au parent mais le parent qui ressemble au donneur » Szejer M
- La ressemblance est une construction de l'esprit humain à partir de la comparaison de données visibles
 - éminemment relative et subjective, pouvant n'avoir aucun fondement biologique mais relever de la simple coïncidence. (Ex Yves Montand)
- Tendance quasi spontanée qui consiste à déterminer la paternité par rapport au critère « naturel » de la ressemblance physique.

Ressemblance par nature ou par l'éducation

- Caractère fondamentalement construit,
 - soit socio juridique et affectif de la parenté
 - soit le caractère nécessairement acquis de certaines ressemblances (expressions du visage, démarche, etc.) par le phénomène de mimétisme et d'identification de l'enfant à ses parents.
- Narcissisme des parents : leur enfant doit leur ressembler y compris dans certains détails physiques qu'ils chérissent chez eux-mêmes ou chez leur partenaire.
- Ces exigences irréalistes, formulées ouvertement, témoignent par ailleurs d'un véritable déni
- A l'inverse des sociétés fonctionnent tout à fait différemment. (les Na en Chine, les afro américains)

La non malveillance pour que le lien s'installe

1. la ressemblance pour tisser le lien

- Certains parents ayant recours au don se posent la question de leur capacité à aimer un enfant qui ne leur ressemble pas
 - En attente d'un don d'ovocytes, la ressemblance avec la mère semble moins déterminante que ne l'est la ressemblance avec le père dans le cas symétrique du don de sperme
 - L'idée que les ressemblances sont plus importantes avec le père qu'avec la mère, que celle-ci soit ou non la génitrice de l'enfant
- L'expérience A. Alvergne
 - Qui de ces 3 adultes est censé être son père ou sa mère, du fait de la ressemblance physique?
 - Les similitudes entre père et enfant sont particulièrement préoccupantes pour les deux parents plus que les similitudes entre mère et enfant
 - l'incertitude de la paternité agit comme une pression de sélection du choix des similitudes qui tendraient à favoriser les similitudes faciales avec le père et à mieux les détecter.
 - En outre, les similitudes phénotypiques influencent la proximité émotionnelle paternelle, mais pas la proximité maternelle. Plus l'enfant ressemble à son père, plus le père est investi et s'occupe de son enfant

L'exemple de la GPA

- La différence ethnique serait comme une barrière prévenant l'attachement de la femme porteuse à l'enfant porté, qui faciliterait la séparation après la naissance.
- H. Ragoné montre qu'il est fréquent que des mères porteuses en Californie soient d'une couleur de peau différente du couple qui les emploie
 - Une femme mexicaine porte un enfant pour un couple de Japonais ou encore une femme « noire » pour un couple de « blancs »
- Cette pratique facilite, aux yeux de ces femmes, la séparation à venir d'avec l'enfant qu'elles portent
 - Ces mères porteuses marquent ainsi plus clairement l'absence de lien génétique avec l'enfant qu'elles mettront au monde.
 - Mais surtout l'absence de lien génétique ne suffit pas à établir une distance affective entre la mère porteuse et l'enfant qu'elle porte,
 - L'absence de ressemblances rendra la séparation à la naissance moins difficile lorsqu'elles découvriront le nouveau-né.

L'adoption

- L'identification mimétique:
 - Ainsi, un enfant, même très dissemblable de ses parents, peut finir par leur ressembler
- Dans l'adoption, les parents, assez tôt,
 - ne pensent plus au fait qu'ils ne sont pas, les géniteurs de l'enfant, en raison du lien affectif créé avec lui,
 - aussi bien souvent, de ce que l'enfant en vient à leur ressembler, la greffe affective ayant pris.
- Si pour le sens commun, la ressemblance fait la parenté, dans la réalité, la parenté fait la ressemblance.
- L'intégration de l'enfant étranger dans la famille adoptive « transraciale » a lieu de manière visible et affichée,
 - alors que dans l'AMP avec don de gamètes, l'appariement vise précisément à masquer l'incorporation d'une substance étrangère au couple
- Processus de «familisation », d'« emparentement » (*kinning*),
 - une véritable transformation de l'enfant par l'imprégnation de tout son être par les références culturelles et sociales de ses parents adoptifs.
 - l'enfant attribué aux parents leur était destiné.
 - Une telle rhétorique du destin vient alors annuler l'importance de la différence de sang, de gènes ou d'origine biologique Howell SL

2. Comment trouver sa place

- Alors que la mère, avec la grossesse et l'accouchement, donne à voir son lien de filiation avec l'enfant,
 - l'incertitude profonde est le propre du père.
 - Ce sentiment est inconnu pour la mère
- Le biologique apparaît comme pouvant venir répondre à cette question : « Qui est le père ? »
- Pour autant, dans les cas de filiation sans lien génétique avec l'enfant, pour le père la question peut se poser ainsi : « Qu'est-ce qui fera de moi le père de cet enfant ? »
- L'idée que le parent génétique serait automatiquement compétent pour savoir élever son enfant.
 - L'absence de lien génétique introduit le doute, les empêcherait de savoir, comprendre ce qu'il faut faire, être un bon parent, parce qu'ils ne sont pas les géniteurs
- Mais la mère a aussi ses questions en particulier
 - « Qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de moi, et d'où vient ce bébé ? »
- Certaines femmes pensent avoir un pouvoir imaginaire sur le développement intra-utérin de leur enfant et, par conséquent, sur la forme qu'il aura in fine.
- Novqist soulève une question fondamentale,
 - Comment les sociologues pourraient expliquer l'importance de la pensée génétique à l'ère de la diversité des formes familiale?
 - Comment dans ces conditions on insiste encore sur la gestion et la compréhension d'être dans une famille qui correspondrait à l'idéal de la famille génétique nucléaire hétérosexuelle alors que l'on s'en écarte en permanence ?

Justice par la non discrimination

- « La race comme classification biologique semble avoir été ressuscitée par les techniques d'AMP, renforçant les catégories raciales » ; Wade P
- « Le phénotype et les autres indicateurs de race et d'ethnicité font partie des rares critères constitutifs d'un principe directeur commun de différenciation, d'assignation de parenté et de légitimation pour le marché mondial des oeufs, du sperme et des embryons ».Thompson C
- Employé par le CECOS
 - Le qualificatif de « caucasien » est également les personnes de type « européen », catégorie à laquelle s'en ajoute trois autres : « africain », « asiatique » et « indien ».
 - Le concept de « type » en France, qui se réfère à la notion biologique de « phénotype », a le mérite de ne prendre en compte que les caractéristiques physiques apparentes des populations (taille, couleur de peau, texture et couleur des cheveux, forme et couleur des yeux),
 - à la différence du mot « race » qui implique bien souvent en plus de ces caractéristiques physiques une série de représentations relatives à ces populations qui les naturalisent et les essentialisent.

Erreur de couleur, Dérives eugéniques

- L'erreur imputable au Centre de stérilité, dans la sélection appropriée du sperme du donneur, peut-elle entraîner sa responsabilité envers l'enfant ?
- Mais quel serait le dommage, l'enfant étant né en bonne condition, sans le moindre handicap, si ce n'est de ne pas être de la bonne ethnologie aux yeux de ses parents ?
 - Telle était la question posée à un juge de première instance en Irlande du Nord, dans une décision rendue le 13 octobre 2010
 - il serait contraire aux principes qui sous-tendent nos sociétés multiculturelles de laisser penser à ces enfants que leurs gènes et la couleur de leur peau peuvent être en eux-mêmes une cause de préjudice méritant réparation. Il ajoute que la circonstance que ces enfants puissent être l'objet de discriminations n'est pas une base suffisante pour voir dans leur naissance un dommage
- L'importance accordée à l'appariement ethnologique suppose
 - que les familles « normales » sont des familles dont les membres se ressemblent de cette façon,
 - que les familles dont les membres ne se ressemblent pas de cette façon ne sont pas des familles « normales ».
 - Une fille peut ressembler à son père (différence de genre mais un enfant noir ne peut pas ressembler à sa mère blanche même si il y a des similitudes physiques).

Identité ethnique positive

- Le développement d'une identité ethnique positive est considéré particulièrement crucial d'autant que l'enfant appartient à une minorité ethnique visible
 - L'argument est que l'appariement ethnique permettrait à un enfant, conçu par un donneur d'une minorité visible,
 - De grandir et tisser des liens avec une famille et une communauté de personnes même bagage ethnique, faire l'expérience de la valeur et du sens de l'appartenance à une communauté avec une parenté et une histoire culturelle communes
 - pourrait doter l'enfant de la résilience et des ressources pour résister au racisme qu'il ou elle pourrait éprouver.
 - Pas possibles si l'enfant conçu par un donneur d'une origine mixte ou minoritaire se retrouve issue d'une majorité ethnique invisible, socialement privilégiée qui n'y est pas familier.
 - La pratique d'une sélection permettant d'éclaircir la couleur de la peau est complice de l'oppression raciste car le choix d'avoir un enfant avec une peau plus claire pourrait le protéger du racisme
 - Par conséquent, si l'enjeu est de ne pas capituler à un ordre social injuste et en vertu des avantages potentiels du développement du choix d'un enfant à la peau plus claire. Il vaut mieux apparier
 - Mais si l'appariement peut éviter des implications racistes directes, il suppose et perpétue quand même la pensée raciste.

Appariement ethnique

- la préoccupation dans l'appariement ethnique du don de gamètes
 - peut jouer un rôle dans l'incitation à maintenir la « pureté » des personnes socialement privilégiées.
 - Cela pourrait aider à mettre fin aux stéréotypes et à la discrimination préjudiciables fondés sur l'ethnicité,
 - qui à son tour pourrait encourager la vision égalitaire que les différences dans la couleur de la peau, la couleur des cheveux et l'ascendance n'ont pas d'importance dans le contexte d'une famille aimante
- « la préoccupation d'une politique d'appariement ethnique pourrait jouer dans le désir de conserver certains traits jugés « supérieurs » en raison de leur association avec l'ethnie majoritaire socialement privilégiée. » *Homanen*
- Cela suggère que les décideurs politiques doivent tenir compte des défis sociaux face aux minorités ethniques moins favorisées lors de la décision d'adhérer ou non à une politique ethnique d'appariement dans le don de gamètes. (Maung 2019)
- Rejet de l'amendement proposé par JL Touraine

Discussion et Conclusion

- Double discours où
 - d'une part on incite les couples à dire la vérité aux enfants
 - dans le même temps on fait tout pour que la ressemblance sème une confusion.
 - Le plus important est de conforter le père sur sa filiation
- On ne peut pas comparer le choix d'un partenaire (qui ne se fait pas uniquement sur le physique d'ailleurs) au « choix » d'un donneur qui ne se ferait que sur le phénotype.
- Nécessité d'un tiers donneur pour pouvoir accéder à la parentalité
 - plutôt que de prendre celui ou celle qui par empathie et générosité offre ses gamètes au fur et à mesure où il se présente (comme dans l'adoption),
 - on choisit parmi ces généreux, celui ou celle qui sera le plus semblable au couple receveur.
- Personne n'a pu montrer que le bien de l'enfant à naître était de ressembler à ses parents par contre la connaissance de et l'accès à ses origines sont fondateurs et générateurs de bien-être
- Un travail sur le ressenti des enfants issu du don quant à leur ressemblance par rapport à leurs parents seraient probablement très éclairant

